La lettre des Observatoires

N°18 février 2006

ÉDITORIAL

Laïcité, séparation des Églises et de l'État

L'heure est à la vigilance

La récente crise des banlieues doit tous nous interpeller.

La célébration du centenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État a donné lieu à de nombreuses manifestations : colloques, tables rondes, expositions... Elle a suscité l'initiative et l'engagement de milliers de militants laïques et de citoyens dans beaucoup de communes. Cette mobilisation de terrain intense contraste singulièrement avec la discrétion affichée par l'État. Ce centenaire est une occasion manquée par la République de réaffirmer avec force la laïcité et ses principes fondateurs : liberté de conscience, liberté religieuse, neutralité de l'État à l'égard des religions. Cette quasi absence de l'État est très regrettable. Elle est incohérente avec la volonté *«de consolider l'application du principe de laïcité dans la République»* exprimée en juin 2003. La loi interdisant les signes religieux dans les écoles et établissements publics a certes été votée en mars 2004. Mais cette décision politique qui a fortement mobilisé les acteurs éducatifs, ne doit finalement rien à un engagement laïque de l'actuelle majorité. Celle-ci a multiplié les gages et les mesures en faveur de l'enseignement privé : revalorisation du forfait d'externat, annulation de suppressions de postes, amélioration du régime des retraites des enseignants, attitude et propos de Gilles de Robien, rallonges financières dans le budget 2006. Des décisions prises très discrètement pour la plupart. D'autres, plus fortes, sont à craindre.

Aux débats en cours sur la révision de la loi de 1905 et sur le *«vivre ensemble»*, illustrés ces derniers mois par la crise des banlieues, s'ajoutent le financement des écoles privées, à travers la participation des communes de résidence, et les propositions de loi relatives à l'accessibilité des locaux des établissements privés[1].

Ces menaces ne sont pas mineures et, dans le contexte particulier de préélection présidentielle, des surenchères ne sont pas à exclure. C'est dire que le combat historique du CNAL pour défendre et promouvoir l'enseignement public et la laïcité conserve toute son importance et son actualité. Avec ses organisations constitutives[2], le Comité s'emploie à informer, sensibiliser, prévenir, faire prendre conscience. Plus que jamais, l'heure est à la vigilance, à la mobilisation des laïques et des républicains, et au rassemblement de toutes les forces engagées sur le terrain de la laïcité. ■

(1) Voir article en page 4.
(2) Les DDEN, La FCPE, la Ligue de l'Enseignement, le SE-UNSA et l'UNSA-Éducation.

Plaquette du CNAL

Intitulée *«les Français et la loi de 1905»*, cette production, singulièrement d'actualité, est disponible auprès du CNAL et de ses organisations (voir page 2).

SOMMAIRE

2 La célébration de la loi de 1905

3 La laïcité fêtée dans les départements

4 Vers le chèque éducation obligatoire

La lettre des Observatoires est également disponible sur le site : www.unsa-education.org/~cnal-ftp/

Il est possible de télécharger les n°1 à 17.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Jean-Louis Biot, Cécile Blanchard, Charles Conte, Eddy Khaldi, Christiane Mousson.

- Revue trimestrielle
- Directeur de la publication : Jean-Louis Biot
- Photos : J-Pierre Lallement
- Maquette : Robert Leroux
- Mise en page : Nathalie Olry
- Impression : Arvernes